

Lestelle-Bétharram



Bulletin municipal
Juillet 2014

SOMMAIRE

Le mot du Maire -----	pages 1/2
Le mot du rédacteurqui est devenue une rédactrice	page 3
Comptes rendus des séances du Conseil municipal ----	pages 4/15
La sécurité pour tous et partout -----	pages 16/17
Flash....Flash....Dernières nouvelles....Flash.... -----	page 18
La vie des Associations -----	pages 19/28
Le coin de Bétharram -----	page 29
Vie Pratique -----	pages 30/31
Etat civil -----	page 32
Numéros utiles -----	page 33

LE MOT DU MAIRE

A l'issue des élections municipales, le nouveau conseil s'est installé et rapidement mis au travail.

La première tâche a été de voter le budget, étape incontournable pour fixer le cap, déterminer les priorités et décider des investissements.

Nous poursuivons la réfection des dégâts occasionnés par les inondations de juin 2013. C'est chose faite à la station d'épuration, au camping, à la salle des fêtes. Nous interviendrons au chemin de Chèze quand le Syndicat du Gave aura réalisé les enrochements sur lesquels le chemin doit prendre appui.

Tous ces travaux seront finalement réalisés sans emprunt supplémentaire. Les subventions et les fonds propres de la commune nous permettent de faire face à ces dépenses. Pour cela le Conseil a voté une augmentation modérée des taux d'imposition (2,5%) qui restent parmi les plus raisonnables des 26 communes de la Communauté de Communes.

Les conseillers en charge du dossier travaillent très activement pour organiser les activités périscolaires pour les enfants de l'école, en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les communes voisines de Montaut et d'Igon.

Notre objectif est que les écoliers bénéficient d'activités de qualité, adaptés à leur âge, encadrés par des animateurs compétents, sur le créneau horaire 15 h 30 / 16 h 30. Nous serons opérationnels à la rentrée de septembre en sachant que pour cette première année de mise en place, les activités n'auront pas lieu tous les jours. C'est une mission difficile pour des petites communes comme la nôtre qui manquent de compétences et de moyens pour des projets de ce type. Mais dans l'intérêt des enfants nous respecterons les directives ministérielles et feront pour le mieux.

Nous inaugurerons le 30 août les vestiaires du stade de football. Ces belles installations, mises à disposition de l'Entente du Piémont, permettront à notre club de foot, avec ses équipes à 7 et à 11 et son école de foot

d'évoluer sur le stade de Lestelle et de Montaut. Les résultats très prometteurs de la saison qui vient de se terminer augurent de bonnes performances pour la saison prochaine. C'est en tout cas ce qu'il faut souhaiter et j'adresse mes encouragements aux joueurs et dirigeants.

A Lestelle-Bétharram, comme ailleurs, l'été rime avec Tourisme, vacances et météo. Avec l'office de tourisme et les professionnels (camping, hôteliers, restaurateurs, hébergeurs, prestataires) nous faisons tout pour que notre territoire soit accueillant et réponde aux attentes de nos visiteurs. Nous souhaitons bien sûr que la météo soit clémente pour que les vacanciers soient au rendez-vous et que l'économie touristique fonctionne bien.

Au nom du Conseil municipal, à tous je souhaite un très bel été et de très bonnes vacances à ceux qui en prennent.

Jean-Marie BERCHON

LE MOT DU REDACTEUR *qui est devenu une REDACTRICE !*

Bien délicat de reprendre la plume après Michel CORSINI qui nous a régalié pendant quelques années avec ses éditoriaux pleins d'humour et de culture !
Merci encore à lui pour son investissement et sa verve.

Nouveau bulletin, nouveau style, mais sans faire la révolution ! Il paraîtra deux fois par an. Vous y retrouverez bien sûr les comptes-rendus des conseils municipaux, et la vie de nos associations. Celles-ci rythment les activités proposées dans notre village, et permettent à ceux qui le souhaitent de participer à l'animation de notre bastide. Au nom de la municipalité, nous remercions toutes celles et ceux qui s'y investissent tout au long de l'année.

Quelques nouvelles rubriques ont été ajoutées, des flashs de dernière minute concernant les rythmes scolaires, nos champions sportifs en herbe, un message de la gendarmerie sur la sécurité de nos maisons durant les vacances, un espace consacré à Betharram, ainsi qu'un moment de pure convivialité et de créativité sur la vie pratique de tout un chacun. Pour ce deuxième trimestre, nous allons proposer aux bricoleurs expérimentés ou néophytes de s'exercer sur un « hôtel à insectes », et préparer ainsi un abri pour nos petites bêtes bien utiles à notre environnement !

Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos avis, vos photos, vos idées, vos recettes de grand'mère, vos trucs et astuces pour en faire profiter l'ensemble des habitants, et donner encore plus de vie à notre village. Nous pouvons encore améliorer bien des choses, créer de la dynamique entre les générations, donner envie aux nouveaux arrivants de s'intégrer parmi nous, mais sans vous nous ne pourrions rien faire. Alors n'hésitez pas, nous restons à votre écoute.

Bonne lecture à toutes et tous et bonnes vacances !

Monique DUHOURCAU

COMPTES RENDUS des SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 décembre 2013

Les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de :

-Mme AMARE, MM. MARTELL et PÉRE qui donnent procuration respectivement à Mme Malaganne, MM. BERCHON et LADESBIE.

- Mme Cristel MOURÉ, absente non excusée

Secrétaire de séance M. Michel CORSINI

1- Licence IV, acquisition et mise à disposition :

M. le Maire propose au Conseil Municipal, d'acheter la licence IV disponible depuis l'arrêt des activités du Café de l'Isarce. Elle sera mise à disposition de la Boulangerie de la Place St Jean jusqu'au terme du bail précaire (mai 2014)

2- Composition du Conseil Communautaire :

Le Maire présente l'arrêté du préfet qui fixe la composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nay sans tenir compte de la proposition de la quasi-totalité des élus communautaires qui souhaitent que chaque commune soit représentée par au moins 2 délégués. Pour cette raison, il propose au Conseil municipal que la Commune de Lestelle-Bétharram se joigne aux 23 autres communes pour attaquer l'arrêté préfectoral dans un contentieux regroupé avec celui lancé par la Communauté des Communes. Accord unanime du Conseil.

Séance du 21 Février 2014

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- Marie-Claire LACAU qui donne procuration à Michel CORSINI
- Yves PÉRE qui donne procuration à Jean-Marc LADESBIE
- Alain GRACIAA qui donne procuration à Jean-Marie BERCHON.

Secrétaire de séance : Michel CORSINI

1- Contentieux sur la composition communautaire : décision d'ester en justice

Le Conseil municipal confirme sa décision d'ester en justice suite au refus du Préfet de prendre en compte la décision communautaire fixant le nombre de délégués par communes.

2- Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques(SDEPA) :

a) Adhésion au groupement de commande d'énergie des Syndicats d'Aquitaine :

Le Conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique» pour une durée illimitée.

b) Diagnostic éclairage public

Dans le cadre du processus d'amélioration de la rentabilité de l'éclairage public, la Commune souhaite confier au SDEPA la réalisation d'un diagnostic.

3- Services techniques : modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail

Afin d'améliorer l'organisation du service technique, les agents travailleront 39 h 30/semaine en période estivale et 32 h 30 (sans changement pour cette période) en période hivernale.

4- Adhésions au Syndicat mixte du Bassin de Pau

Les communes d'Argagnon, Pouey de Lescar, Mont et Aussevielle désirent intégrer le Syndicat mixte du Bassin de Pau. Le Conseil Municipal accepte leur demande et vote favorablement pour ces adhésions.

5- Questions diverses

- Le Conseil accepte d'admettre en non-valeur des factures impayées.
- Suite à une vente de maison individuelle, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ce bien.

Séance du mercredi 19 mars 2014

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de :

- Michel CORSINI qui a donné procuration à Jean-Marie BERCHON
- Yves PÉRE qui a donné procuration à Jean-Marc LADESBIE
- Mme MOURÉ

Secrétaire de séance : M. GRACIAA

1 - Compte administratif, compte de gestion, affectation résultat des budgets communal, eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.

- a) **Compte administratif Communal** : L'excédent global est de 50.985,94 €, ramené à 53725,94€ compte tenu des restes à réaliser.
- b) **Compte administratif de l'eau**: L'excédent global est de 18.155,62 €
- c) **Compte administratif de l'assainissement**: L'excédent global est de 23.422,71.
- d) **Compte administratif du camp de tourisme** : L'excédent global est de 157,80
- e) **Compte administratif des Locaux commerciaux** : Un déficit global de 573,16 € qui sera reporté sur l'exercice 2014

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

2 – Personnel communal-Promotion interne :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, le Conseil décide de transformer le poste d'agent spécialisé de 1^{er} classe des écoles maternelles en un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

3 – Entretien des installations de la Station d'épuration et des postes de relevage :

Le Conseil municipal décide de signer un contrat d'entretien avec la Sté SEIHE.

4 – Déclaration d'intention d'aliéner :

Suite à un projet de vente de maison individuelle, d'une part et d'une grange d'autre part, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ces biens.

Séance du mercredi 4 Avril 2014

Les membres du Conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M. GRACIAA

1. Election du Maire.

M. BERCHON Jean-Marie est élu Maire.

2. Election des ADJOINTS

1^{er} adjoint : M. GRACIAA Alain,

2^{ème} adjoint : M. SÉPÉ Jean,

3^{ème} adjoint : M. LADESBIE Jean-Marc

4^{ème} adjoint : Mme BONNEFON Muriel

3. Discours du Maire

Le Maire, nouvellement élu pour son troisième mandat se dit très heureux et honoré de la confiance qui lui a été témoignée, rappelle brièvement le résultat des élections et détaille le programme sur lequel il s'est engagé avec la majorité.

Il rappelle qu'il aura à cœur de préserver la cohésion de la commune tout en respectant la diversité des opinions qui s'exprimeront au sein du Conseil Municipal.

4. Délégués au Conseil Communautaire

Statutairement, Le Maire est le représentant de la Commune au Conseil communautaire et le 1^{er} Adjoint est son suppléant.

5. Commission des Finances

La commission des finances sera présidée par M. GRACIAA.

Les membres de cette commission sont les suivants : M. LADESBIE, M. NICOLAU-PARRÔ, M. CAZUS, Mme DUHOURCAU et M. Vallée

6. Commission Eau et Assainissement

La Commission Eau et Assainissement sera présidée par M. LADESBIE.

Les membres de cette commission sont les suivants : M. SÉPÉ, M. CAZUS, M. MARTELL, M. DE SOUSA et M. BREUILLÉ.

7. Restauration du Calvaire de Bétharram

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage avec la Communauté des Communes du Pays de Nay. Les travaux commenceront en 2015.

DISCOURS D'INVESTITURE

Madame, messieurs les adjoints

Mesdames, messieurs les Conseillers municipaux

Chers Amis

Je suis très heureux et honoré de la confiance que vous me témoignez en m'élisant pour ce 3^{ème} mandat de Maire. Je vous en remercie très sincèrement et félicite mes 4 adjoints.

Les Lestellois sont venus voter massivement aux deux tours des élections municipales. Ils ont accordé une large majorité aux candidats de notre liste en élisant 13 conseillers dès le 1^{er} tour. Ils ont souhaité également mettre en place une opposition avec 2 sièges confiés à des élus de la liste concurrente. Ces résultats valident le bilan de la municipalité sortante dont les réalisations ont transformé l'aspect de notre cité, renforcé son attractivité et amélioré les conditions de vie des Lestellois.

Pendant les 6 ans de ce mandat nous mettrons en œuvre le programme sur lequel nous sommes engagés. Nous poursuivrons l'embellissement de notre village afin que les touristes viennent encore plus nombreux admirer notre patrimoine qui sera restauré dans le cadre d'un partenariat entre la Commune, la Communauté de Communes du Pays de Nay et la congrégation des Pères de Bétharram.

Les projets les plus importants et les plus onéreux concerneront la réfection de la toiture de l'Église Saint Jean-Baptiste, avec une réalisation prévue en 2015 et l'aménagement de l'avenue de Bétharram dans la 2^{ème} partie du mandat c'est-à-dire à partir de 2017.

Mais la première urgence est de continuer à réparer les dégâts de la crue de juin 2013.

Les travaux sur la voirie du camping, le parking de la salle des fêtes, le boulodrome, l'accès à la station d'épuration seront effectués courant avril.

Au chemin du Chèze, ils commenceront plus tard. Le Conseil décidera de la nature et du calendrier de sa réfection après concertation avec le Syndicat du Gave qui doit prendre en charge les enrochements.

Le reste à charge pour la Commune sera de 20 % du montant total c'est-à-dire de l'ordre de 50.000 € ce qui bien sûr impactera lourdement le budget communal.

Nous souhaitons améliorer les conditions d'exploitation des locaux commerciaux et nous proposerons prochainement un avant-projet qui répondra aux attentes des commerçants.

Au niveau scolaire, nous continuerons une étroite collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves.

Nous ferons le maximum pour mettre en place des activités périscolaires variées et attractives pour les enfants, et continuerons à organiser des services de cantine et de garderie de qualité.

Les associations qui créent du lien social et dynamisent la vie locale peuvent compter sur notre soutien efficace et l'organisation d'animations culturelles, artistiques feront partie de nos priorités.

Il nous faudra poursuivre la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement en veillant à maintenir le prix du m³ à un niveau modéré tout en respectant les critères du Conseil Général.

Les critiques et remarques entendues pendant la campagne seront prises en compte et j'organiserai de manière plus efficace l'entretien des axes principaux du village dans le cadre d'un partenariat avec les communes voisines.

Mon engagement au sein de la Communauté des Communes sera toujours actif et constructif.

Je soutiendrai les projets qui répondront aux besoins de la population du Pays de Nay. En particulier dans les domaines de la culture, de la santé, du service aux personnes, de la desserte ferroviaires.

La poursuite du partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal va permettre de mettre en place une signalétique détaillée de notre patrimoine, d'améliorer les chemins de randonnée et d'organiser l'accueil des touristes pendant la saison estivale.

La création du véloroute départemental qui reliera Lestelle à Bayonne sera porteuse de développement pour l'activité des commerces et hôtels restaurants Lestellois.

Voilà chers Amis, les grands axes de travail de ce mandat

Je renouvelle toute ma confiance aux membres du Personnel communal et souhaite qu'ils continuent à s'investir avec efficacité et compétence dans leur travail. Je serai toujours exigeant sur la qualité du service rendu à la population.

J'aurai à cœur tout au long de ce mandat de préserver la cohésion de notre commune tout en respectant la diversité des opinions qui s'exprimeront au sein du Conseil municipal.

Avec cette nouvelle assemblée communale, nous travaillerons à améliorer le quotidien des Lestellois et continuerons à bâtir ensemble un village toujours plus attractif et convivial.

Vous pouvez compter sur notre dévouement et notre détermination.

Séance du 14 Avril 2014

Les membres du Conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M. GRACIAA

1 - Budgets primitifs 2013

a) Service de l'eau :

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014. Il est équilibré en Investissement à la somme de 13.185 € et en Fonctionnement à la somme de 63.018 €.

b) Service assainissement :

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014. Il est équilibré en Investissement à la somme de 27.830 € et en Fonctionnement à la somme de 80.938 €.

c) Camp de tourisme :

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014. Il est équilibré en Investissement à la somme de 169.591 € et en Fonctionnement à la somme de 18.795 €. Il intègre la fin des réparations des dégâts causés par les inondations et la mise aux normes de la piscine

d) Locaux commerciaux :

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 13358 € pour la section de fonctionnement et à 16.135 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

2 - Tarifs eau et assainissement

Afin de se mettre en conformité avec le nouveau règlement du Conseil Général qui prévoit qu'un prix minimal du m³ d'eau potable à 1 € HT en 2015, le Conseil municipal fixe le prix du m³ de d'eau à 0,90 € pour 2014, celui de l'assainissement restant inchangé à 1,06 €.

3 - Frais de personnel 2014 des services d'eau, d'assainissement

Le Conseil fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

service de l'eau : 7.650,00 €

service de l'assainissement : 10.857,00 €

4 - Elections des membres du CCAS

Sont élus pour siéger : Mme Bonnefon, M. NICOLAU-PARRÔ, Mme DUHOURCAU, Mme Parier et M. Vallée

5 Elections des délégués auprès des Syndicats Intercommunaux

Représenteront la Commune auprès de

SEAPaN : MM. Jean-SÉPÉ <mailto:berchon@hotmail.fr> et Jean Marc LADESBIE en qualité de titulaires et M. Denis CAZUS et M. Mario DE SOUSA en qualité de délégué suppléant

Syndicat d'Electrification : M. CAZUS (titulaire) et M. BERCHON (suppléant)

Syndicat intercommunal du Gave de Pau : M. Jean SÉPÉ et M. Jean-Philippe NICOLAU-PARRO en qualité de délégués titulaires et M. Alain GRACIAA et M. Denis CAZUS en qualité de délégués suppléants

Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau : M. Jean-Marie BERCHON en qualité de délégué titulaire et M. Jean-Philippe NICOLAU-PARRO en qualité de délégué suppléant

Bastides 64 : M. Denis CAZUS, et Mmes Monique DUHOURCAU et Sabine MAGENDIE,

6 - Commissions communales

Finances

Monsieur Alain GRACIAA, Vice-Président
Monsieur Jean-Marc LADESBIE,
Monsieur Jean-Philippe NICOLAU-PARRO,
Monsieur Denis CAZUS,
Madame Monique DUHOURCAU
Monsieur Jean-Paul VALLEE

Eau - Assainissement

Monsieur Jean-Marc LADESBIE, Vice-Président
Monsieur Jean SÉPÉ
Monsieur Denis CAZUS,
Monsieur Mathias MARTELL,
Monsieur Mario DE SOUSA
Monsieur Fabrice BREUILLÉ.

Travaux – Urbanisme - Bâtiments communaux :

Monsieur Jean SÉPÉ, Vice-Président
Monsieur LADESBIE
Monsieur Jean-Philippe NICOLAU-PARRO
Monsieur Denis CAZUS
Monsieur Mathias MARTELL
Monsieur Denis CAZUS

Voirie

Monsieur Mathias MARTELL, Vice-Président
Monsieur Jean SÉPÉ
Monsieur Denis CAZUS
Madame Isabelle PARIER
Monsieur Jean-Paul VALLEE

Agriculture – Forêt - Terrains communaux - Faune sauvage

Monsieur Denis CAZUS, Vice-Président
Monsieur Jean-Philippe NICOLAU-PARRO
Madame Isabelle PARIER
Monsieur Jean-Paul VALLEE

Scolaire et périscolaire

Madame Sabine MAGENDIE, Vice-Présidente
Monsieur Alain GRACIAA

Monsieur Mathias MARTELL
Madame Monique DUHOURCAU

Culture – Communication

Madame Monique DUHOURCAU, Vice-Présidente
Monsieur Alain GRACIAA
Monsieur Jean-Marc LADESBIE
Monsieur Lionel CAPDEBOSCQ
Madame Isabelle PARIER
Monsieur Mario DE SOUSA
Madame Sabine MAGENDIE

Animations – Réception

Monsieur Lionel CAPDEBOSCQ, Vice-Président
Madame Muriel BONNEFON
Monsieur Jean-Philippe NICOLAU-PARRO
Monsieur Mario DE SOUSA
Monsieur Fabrice BREUILLÉ

Tourisme – Environnement

Madame Muriel BONNEFON, Vice-Présidente
Monsieur Jean-Marc LADESBIE
Monsieur Lionel CAPDEBOSCQ
Monsieur Mario DE SOUSA
Madame Sabine MAGENDIE
Monsieur Fabrice BREUILLÉ

Jeunesse et sports

Monsieur Mario DE SOUSA, Vice-Président
Monsieur Jean SÉPÉ
Monsieur Lionel CAPDEBOSCQ
Madame Sabine MAGENDIE
Monsieur Fabrice BREUILLÉ

Cimetière :

Monsieur Alain GRACIAA, Vice-Président
Madame Muriel BONNEFON
Monsieur Denis CAZUS
Monsieur Lionel CAPDEBOSCQ

7- Indemnités du Maire et des Adjointes.

Le Conseil décide d'attribuer une indemnité de fonction, à compter du 4 avril 2014, au Maire : au taux de 27 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 et aux 4 adjoints : au taux de 8,25 % de l'indice brut 1015.

Convention avec le SDEPA :

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec le SDEPA pour l'alimentation en gaz des nouveaux vestiaires.

9- Projet de mise en place d'un groupement de coopération sanitaire - Prise de compétence par la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le Conseil approuve la prise d'une compétence, par la Communauté de communes du Pays de Nay, en vue de « l'adhésion à un groupement de coopération sanitaire », dans le cadre de la mise en place d'un dispositif partenarial d'accès aux soins de 1^{er} recours sur le territoire du Pays de Nay.

Séance du 30 avril 2014

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception de M. CAZUS qui donne procuration à M. BERCHON.

Secrétaire de séance : M. GRACIAA

1 -Taux d'imposition:

Compte tenu du produit attendu de 162.125 € pour le budget 2014, les taux suivants sont votés avec

- Taxe d'habitation : 8,49 %
- Foncier bâti : 8,85 %
- Foncier non bâti : 37.41 %

Le Maire fait remarquer qu'avec ces nouveaux taux, la Commune de Lestelle-Bétharram continue de faire partie des communes les moins imposées de la plaine de Nay.

2- Budget Primitif Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2014 : travaux réparation inondations, matériel aire de jeux, travaux de voirie, et travaux église, ...

La section fonctionnement s'équilibre à 586.150 €, permettant le virement de 92.290,00 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 628.358 €.

L'Assemblée Communale vote ce budget primitif, qui permet de réaliser tous les travaux sans recours à l'emprunt, à l'unanimité moins 2 abstentions.

3- Tarifs

✓ **Concession cimetière (le m²) - Inchangé**

- perpétuelle : 42 €, 30 ans : 16 €, 15 ans : 8 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

<25 m ² :	: 7,00 €
entre 25 et 50 m ²	: 10,00 €
entre 50 et 100 m ²	: 12,00 €
les 100 m ²	: 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 80 €
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes,
sans chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée : 100 €
 - le week-end : 300 €
 - location de la salle des fêtes :
avec chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée 185 €
 - le week end 470 €
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

✓ **Services périscolaires : (tarif applicable au 01 septembre 2014)**

- Cantine :
 - Repas enfant : 2,90 €
 - Repas des commensaux : 4,30 €
- Garderie : (inchangé)

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2012		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21.100 €	46.888 €	46.888 €
2 enfants	24.293 €	53.984 €	53.984 €
3 enfants	28.125 €	62.499 €	62.499 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour	1,35 € /jour

✓ **Repas à domicile : 7,30 € au 1^{er} mai 2014**

4 - Dépenses à imputer au compte 6232 :

Le Conseil municipal fixe les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

5- Indemnité du receveur :

Le Conseil vote l'attribution d'une indemnité de Conseil au receveur

6- Projet Office National des Forêts

La commission Bois et Forêts et l'ONF ont convenu d'assurer pour cette année le marquage et l'élagage des arbres au niveau du taillis situé entre les propriétés Monrepos et Grousset sur la route d'Asson (au lieu-dit « bancs de Lasserre »)

7- La signature d'une convention avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour obtenir une subvention pour la remise en état de la station d'épuration suite aux intempéries de l'année passée a été approuvée à l'unanimité.

8 – Convention avec l'APGL pour que cet organisme intercommunal assure la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du Chemin de Chèze et le lien avec le Syndicat du Gave dans la consolidation des berges.

9- Délégation du Conseil Municipal au maire une partie de ses compétences pour faciliter le travail au quotidien. La procédure est courante et les domaines concernés sont encadrés par la loi.

10- Commission « Appels d'offres » : MM. GRACIAA, SÉPÉ et NICOLAU-PARRÔ sont élus titulaires et MM. LADESBIE, CAZUS et MARTELL, suppléants

11- Correspondant « Défense » Le conseil désigne JPh. NICOLAU-PARRÔ pour assurer le lien avec les forces armées.

12 – Référent santé sécurité au travail : M. LADESBIE

13- Délégué « association Chemins de Saint Jacques de Compostelle » : Mme DUHOURCAU

14- Déplacements et formation des élus :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une délibération de principe pour attribuer des défraiements aux conseillers municipaux appelés à effectuer des déplacements.

De même, dans le respect de l'enveloppe prévue à cet effet, la Commune prendra en compte les frais de formation des élus.

15 - Signature des actes en la forme administrative

Le Conseil municipal désigne M. Alain GRACIAA 1^{er} adjoint, pour signer tous les actes en la forme administrative que le Maire sera amené à établir au nom de la Commune

16- Communauté de Communes du pays de Nay : les délégués de la Commune aux différentes commissions sont nommés

Séance du 30 Mai 2014

Les membres du Conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M GRACIAA

1 Le Maire lit les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des 14 et 28 avril qui sont adoptés à l'unanimité.

2. Le Maire signera un bail commercial (3-6-9 ans) pour la boulangerie avec Monsieur RAMIREZ, qui prendra effet au 1^{er} juin 2014. Le loyer mensuel est fixé à 340 € pour le local commercial et à 25 € pour la licence IV.

3. Le conseil délègue au maire toute compétence pour signer les baux de location de bien.

4. Le maire représentera la commune au sein de la commission locale d'évaluation de transfert de charges de la Communauté des Pays de Nay.

5. Subvention aux associations :

Suite à la présentation des bilans et des budgets des différentes associations, le conseil accorde les subventions suivantes :

Club de Football	2500 €
Société de Chasse	310 €
La Corrude	800 €
Syndicat Agricole	100 €
LSCC	350 €
Centre de Loisir	350 €
Comité des Fêtes	4500 €
Amicale des Pompiers de Coarraze	150 €
Ski club Nayais	70 €

LA SECURITE POUR TOUS ET PARTOUT – QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE

(Informations données par la gendarmerie de Nay, à diffuser largement, notamment en cette période de vacances)

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures. Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés[volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur alarmes ou protection électronique...(demandez conseils à un professionnel.)

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut les identifier, changer immédiatement vos serrures. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs ... confiez les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage ...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

En cas d'absence durable

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance: une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio ...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**tranquillité vacances** » organisées durant les vacances scolaires, signalez *votre* absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.





**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSER LE 17 OU LE 112**

Quelques numéros utiles :

OPPOSITION CARTES BANCAIRES	0 892 705 705
OPPOSITION CHEQUIER	0 892 683 208
TELEPHONE PORTABLE VOLÉ	
SFR	10 23
ORANGE	0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM	0 825 005 007

FLASH ... FLASH ... DERNIERES NOUVELLES ... FLASH..... FLASH ...

RYTHMES SCOLAIRES....

La réforme des rythmes scolaires va s'appliquer à l'école publique de Lestelle à la rentrée 2014-2015.

Pour informations:

Les enfants iront en classe de 8h45 à 12h15, et de 13h45 à 15h30, sauf le vendredi où les cours s'achèveront à 15h15. Il y'aura classe le mercredi matin de 8H45 à 12H00.

Le service de garderie débutera le matin à 7h30 (jusqu'à 8h35), l'après-midi à 16h30 (jusqu'à 18h30), et le mercredi de 12h00 à 12h15.

De 15h30 (15h15 le vendredi) à 16h30, la mairie proposera des activités périscolaires facultatives, encadrée par le personnel communal, des intervenants extérieurs compétents, ou des bénévoles, dans l'enceinte de l'école. Ces activités ludiques seront artistiques (dessin, mosaïque, éveil musical à partir de janvier, initiation au secourisme), sportives....

Afin de proposer d'autres activités (langues étrangères, jardinage, couture...), nous invitons les parents d'élèves, les associations, les lestellais et lestellaises de tout âge voulant partager leur connaissance ou leur savoir-faire, et ayant du temps à consacrer à nos enfants, à se faire connaître auprès de la Mairie.

Enfin, un projet d'ouverture du centre aéré Pinocchio le mercredi après-midi et pour les petites vacances est à l'étude, en relation avec la commune de Montaut.

Bonnes vacances!!!

Sabine MAGENDIE
Commission périscolaire

HAND-BALL - LESTELLE, POURVOYEUR DE TALENTS

Félicitations aux jeunes lestellais licenciés de hand-ball dans différents clubs du département.

En effet, Dylan CACHAU et Quentin HAAS (entente Montaut /Coarraze – 18 ans), Coline MIGNIEN, Lauriane HEREDIA, Chiara MAGENDIE et Lory CACHAU (entente Montaut /Asson – 11 ans), Maëva THIEL, Laura et Manon POMME (Asson – 13 ans) ont su s'imposer lors des finales départementales à Hendaye et Urrugne.

Un grand bravo aussi à Romuald et Alexandre THIEL pour leur titre de champion de France avec Nousty en Fédérale I.

Enfin, nous n'oublions pas tous les nombreux autres licenciés d'Asson, Bénéjac, Bordes, Montaut et aussi Lourdes pour leur magnifique saison !!!

LA VIE DES ASSOCIATIONS



Association PINOCCHIO **Centre de Loisirs**

L'association PINOCCHIO est une association parentale loi 1901 qui a reçu l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports, ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule.

Suite à la démission de l'ancien bureau, Monique DUHOURCAU, Sabine MAGENDIE et Christelle BELLEGARDE ont repris les rennes de cet accueil de loisirs.

Le Centre de Loisirs a reçu l'autorisation d'accueillir dans les locaux de l'école publique de LESTELLE BETHARRAM, du 7 juillet au 14 août 2014, 40 enfants de 3 à 11 ans, dont 16 de moins de 6 ans. Il est ouvert aux communes de Lestelle et de Montaut, ainsi qu'aux autres communes environnantes.

Son objectif est de permettre aux enfants d'avoir des loisirs et des vacances dans un lieu agréable, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute et d'échanges.

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, de trois animateurs et d'une stagiaire animatrice. Tout est prêt pour recevoir « nos chères têtes blondes ! »....

Le dossier d'inscription est à retirer à la mairie et à remettre auprès de la directrice du Centre dans les locaux de l'école publique de LESTELLE BETHARRAM

Quelques activités proposées pendant les vacances :

Sportives (piscine, vélo, sport de ballon, etc...)

Chants et contes sur des thèmes variés

Nature, ballade en forêt, ruisseaux, mini cabanes, etc...

Activités manuelles, peinture, modelage, techniques diverses,

Grands jeux, jeux de l'oie, jeux de piste, mimes, jeux de société etc...

Visites diverses, zoo d'Asson, ferme expérimentale, etc ...

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre au

Sabine MAGENDIE

06 70 10 99 16

disanora@orange.fr

Christelle BELLEGARDE

06 47 48 53 80

christelle-bellegarde@orange.fr

Monique DUHOURCAU

06 70 20 17 97

monique.duhourcau@orange.fr

*Association PINOCCHIO – Centre de Loisirs – Rue du Maréchal Leclerc 64800 LESTELLE-BETHARRAM
- SIRET : 41411943800029 – Régie par la loi 1901.*

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Le rôle d'une association des parents d'Elèves, est d'œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école.

Afin d'y parvenir, les membres de l'APE ont organisé différents événements dont certains ont permis de financer une bonne partie du projet de l'école sur le cirque, ainsi qu'une sortie en forêt, accompagnée par un conteur.

D'autres animations ont été organisées avec succès

- une première soirée déguisée afin de faire connaissance, le 18 octobre 2013
- un vide-grenier d'automne le 10 novembre 2013
- un spectacle de Noël avec son marché le 13 décembre 2013
- Le carnaval sur le thème du cirque a enchanté petits et grands le 7 mars dernier
- Le 23 et 30 mars, une vente de gâteaux a eu lieu pendant les élections municipales
- Et le dernier vide grenier du printemps a été un succès le 27 avril

'est avec une joie immense que nous avons clôturé l'année scolaire 2013/2014 par la fête de l'école. Le spectacle des enfants a connu un grand succès, merci à Elodie et Cirqu'en bul de leur implication, aux maîtres et maîtresses d'avoir accompagné nos enfants dans leur découverte du monde du cirque. La soirée a continué avec un repas, et s'est terminée en musique. Les enfants ont pu profiter de châteaux gonflables. L'équipe de l'APE espère que petits et grands ont pris grand plaisir dans ce moment d'échange. Rendez vous à la rentrée de septembre.



Tout ceci n'est possible que grâce aux bonnes volontés et l'APE remercie les parents qui se sont investis cette année afin que nos enfants puissent découvrir l'univers magique du cirque.

Les membres de l'APE remercient également l'équipe municipale pour le prêt des locaux et du matériel pendant les manifestations.

L'équipe de l'APE de Lestelle Betharram

QUELQUES MOMENTS PRIVILEGES AU SEIN DE L'APE



Le Carnaval



Soirée déguisée



Marché de Noël



LA VIE DES ASSOCIATIONS



UNE BELLE SAISON POUR L'ENTENTE DU PIÉMONT FOOTBALL CLUB

Sur le terrain de Montaut tous les mercredis après-midi nous avons pu accueillir vingt-cinq enfants de 5 ans à 11 ans, de Lestelle, Montaut et Bruges.

Grâce à une météo plus que favorable, durant 2 heures, les passes, crochets, dribbles et bien sûr les tirs au but, ont donné du sourire aux petits.

Nous remercions Roland Boiteau et Marcel Breuillé pour leurs goûters d'après match ainsi que les séniors Florent Balbine et Christophe Mansard pour leur appui et connaissance du jeu. Et bien sûr, Philippe Jourdain pour sa disponibilité et ses talents de pâtissier.

En sénior une trentaine de joueurs composent les deux équipes à 7 et à 11.

Avec beaucoup de travail collectif, de sacrifices, de disponibilités et d'engagements voici les résultats obtenus :

Résultats du groupe à 7 : Début difficile mais une deuxième partie de championnat plus que satisfaisante nous permet d'être confiant pour la saison prochaine. Nous terminons à la septième place

Résultats du groupe à 11 : Dès les premiers matchs, nous occupons le haut du tableau pour ne plus le quitter et terminer à la deuxième place avec seulement deux défaites.

Nous attendons une suite positive avec l'accession en division Promotion 2ème Division.

L'implication de tous les membres du club est à la base de la réussite de l'Entente Lestelle -Montaut avec le soutien des municipalités et des différents partenaires.

L'équipe des dirigeants de l'Entente vous attend l'année prochaine sur leur nouveau terrain et vestiaires de Lestelle-Betharram.

SON PREMIER TOURNOI

L'Entente a organisé son premier tournoi sur sa pelouse (d'une très grande qualité !) ce samedi 28 juin, par une météo très favorable (sauf pour la finale), et une grande affluence de Lestellois , Nous avons réuni 12 équipes de 8 joueurs d'âges très différents.



Cela n'a pas suffi à impressionner les petits ZEGOULYS âgés de 12 à 14 ans, et gagnant la petite finale par 2 buts à 0 face au redoutable PORTUGAIS DU CAMBODGE (une forte odeur de houblon se dégageait du terrain, due sûrement à l'orage qui s'annonçait) ...

La grande finale fut gagnée par le PSV HEINNEKEN contre les EXCLU DE DESCHAMP par 3 tirs au but contre 1, après un match très ouvert qui finit par une égalité de 2 à 2.

Après la remise des lots et un apéritif tapas (offert par les envies de SEGOVIE) la bonne humeur continua pendant le match Bresil-Chili retransmis pour l'occasion.



Nous remercions toutes les équipes pour leurs fairplay et leur bonne humeur et la commune de Lestelle pour leurs installations et bien sûr tous nos sponsors pour leurs coupes et lots

A l'année prochaine !...

L'Entende du Piémont vous présente son nouveau bureau.

Président	DE PINHO OLIVEIRA Carlos
Vice président	RODRIGUES Pedro
Secrétaire	L'HARIDON Johan
Vice secrétaire	LOSTE Lionel
Trésorier	L'HARIDON Nadine
Vice trésorier	DE SOUSA Mario
Ecole de foot	JOURDAIN Philippe



Lestelle Sport Culture Loisir

Sport, culture et loisir en milieu rural

Association W643005462

Agrément Sport 13 S 026

Association affiliée à la FNSMR



Fédération Nationale

Sport en Milieu Rural

Le club entre dans les quatre derniers mois de la saison et fait la part belle aux activités de pleine nature.

L'année scolaire vit au rythme des examens. L'activité périscolaire Rugby du collège de Bétharram, à laquelle participe un éducateur sportif de l'association, cédera la place aux vacances d'été.

Le badminton, pratiqué hebdomadairement tout au long de cet hiver et de ce printemps laissera la sienne au cyclotourisme et à la randonnée pédestre.

Les sorties des cyclos vont s'intensifier car le 24 juillet approche à grand pas : nos cyclistes précéderont les « forçats de la route » à l'arrivée de la 18^{ème} étape du Tour de France 2014. Arrivée la veille, l'intendance les accueillera dans la bonne humeur au sommet de Hautacam. Entre temps, les ascensions de Marie-Blanque et Soulor devraient parfaire la condition des participants.

Plus « évènementielles » les sorties randos nous mèneront à la découverte de quelques beaux sites montagneux : prochaine sortie fin mai avec la visite du Pic de l'Estibette.

Les vingt licenciés de l'association et les collégiens de Bétharram adeptes de rugby auront au terme du mois de septembre vécu une nouvelle année de sport et d'amitié, la deuxième du club.

Nous n'en sommes pas encore là, place à présent à l'été, été que nous souhaitons, à toutes et à tous, des meilleurs.



L'étape du Tour, Lestelle - Hautacam par Lourdes pour les cyclos de LSCL.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

FORME ATTITUDE

Deux ans et demi déjà !!

Le bébé a bien grandi, nourri par la participation de tous ses adhérents aux activités, et nous vous remercions chaleureusement de la confiance que vous nous faites ainsi.

Les deux activités (marche nordique et gymnastique) comptent 147 adhérents plus ou moins réguliers dans leur pratique, dont une cinquantaine très fidèles.

Pour ceux qui découvrent notre association par le biais de ce journal municipal, sachez que FORME ATTITUDE est une association (loi de 1901) basée à Lestelle-Bétharram, ayant pour objet de faire découvrir et pratiquer des activités physiques dont les bienfaits sur la forme et la santé sont reconnus et loués par les pratiquants eux-mêmes, mais aussi par les professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes....).

La pratique sportive oui, mais beaucoup d'entre nous cherchent à y joindre détente et convivialité, et comme c'est aussi ce qui caractérise notre association, l'ambiance y est toujours des meilleures.

Quelles sont ces activités ?

→ **La Marche Nordique** : marche avec bâtons, et donc discipline très complète puisqu'elle sollicite plus de 80% des muscles du corps, sans traumatisme articulaire.

Les sorties ont lieu les mercredi après-midi et en week-end. Les marches vont de 2 à 3 heures pour la plupart et quelques sorties à la journée sont au calendrier (4 /5 heures).

→ **La gymnastique** : Il s'agit de cours d'une heure dans les spécificités suivantes :

- Atelier du dos : renforcement et étirement du dos et des chaînes musculaires contribuant à le maintenir solide (abdos, fessiers, cuisses).
- Gymnastique traditionnelle : renforcement et étirement de tout le corps, travail placé sans traumatisme articulaire.
- Pilates : discipline de renforcement et d'étirement par le gainage, c'est un travail postural harmonieux de toutes les chaînes musculaires.

Les cours ont lieu salle de l'Isarce, (salle municipale mise à la disposition de l'association par la commune sans laquelle rien ne serait possible), les jours suivants :

- **mercredi de 18h15 à 20h15 (Atelier du dos et Pilates)**
- **samedi de 10h00 à 12h00 (Gymnastique traditionnelle et Pilates).**

Depuis septembre 2013, notre association a signé un partenariat avec une association importante de Pau : la MJC du Laü permettant aux palois de pratiquer nos activités (des cours sont donnés dans les locaux de la MJC, et les adhérents de la MJC peuvent aussi pratiquer la marche nordique).

Ce partenariat nous permet d'ouvrir notre champ d'action et de faire bénéficier de nos activités à un plus grand nombre.

Nos adhésions restent modiques et ne sont donc pas un frein à la pratique de nos activités (20 € l'adhésion annuelle et 3,5 € la séance).

Les deux animateurs sportifs sont diplômés dans leurs pratiques respectives.

Florence HAUCHARD : 0611558691

François CHAMBAUD : 0672809597

Alors au plaisir de partager ces activités avec vous.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'AVANT-GARDE LESTELLOISE PÉTANQUE

« L'avant garde lestelloise pétanque » est un club sportif en plein essor !

Sur les saisons 2013 et 2014, elle a vu ses effectifs pratiquement doubler pour arriver à un nombre de quarante licenciés. Parmi eux, de nombreux jeunes dont deux féminines ! Tout ce sang neuf nous a permis de nous illustrer lors des compétitions régionales et départementales.

Les grands clubs de la région le savent maintenant: il faudra désormais compter avec Lestelle !

Pour parler d'actualité nous avons organisé fin mai un concours officiel dédié aux vétérans. Ce fut un immense succès: 40 équipes (120 personnes) venues des quatre coins du Béarn et de la Bigorre!

A ce propos nous tentons à remercier fortement la municipalité qui peu de temps avant, a engagé les travaux nécessaires à la réfection de notre terrain, qui comme chacun le sait avait été ravagé à deux reprises lors des inondations. Ceci a largement contribué à la réussite de notre manifestation.

C'est ainsi que nous envisageons l'avenir du club avec la plus grande sérénité!

Sportivement
Le bureau de l' AGLP



LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'ETOILE JOYEUSE – CLUB DU 3^{ème} AGE

-
Son objectif étant de réunir les personnes du 3ème âge pour les faire participer à diverses occupations, nous continuons à proposer jeux de société et moments de convivialité. Repas d'anniversaire, sorties en car, visites du patrimoine béarnais, basque et landais, etc ...

Le 27 avril, nous avons fêté Pâques ... avec un peu de retard, mais la délicieuse omelette aux champignons nous a permis de nous retrouver pour une journée bien agréable.

Le 2 mai, nous avons partagé un après midi avec les pensionnaires de la maison de retraite, jeux de cartes et scrabble se terminant par un goûter très convivial.



N'oublions pas la traditionnelle « Poule au Pot » qui sera servie dans la salle communale le 28 septembre prochain, et à laquelle nous comptons sur votre participation. Venez nombreux !

Le club est ouvert à tous le vendredi de 15h à 19h et nous serons heureux de partager un moment avec vous.

Anne Marie MALAGANNE
Présidente.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

LA CORRUDA

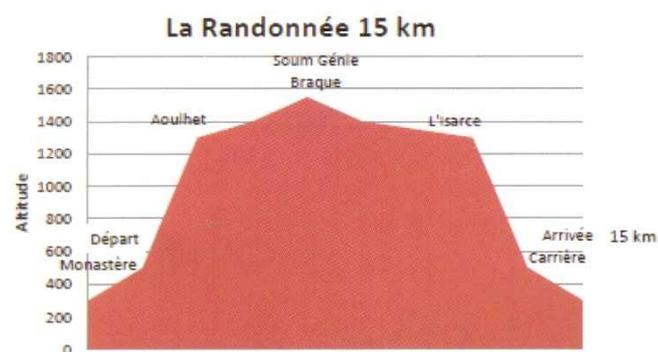
La Corruda aura lieu le dimanche 21 Septembre 2014, toujours sur 2 parcours.



(400 m+) la descente ombragée vous emmènera au monastère Peyras qui marque le début de l'ascension principale de 900 m+ jusqu'à la cabane de l'Aoulhet où le meilleur accueil vous sera fait. Vous enchaînez ensuite un magnifique parcours de crêtes dominant la plaine de Nay. Puis arrivé à la cabane de l'Isarce vous plongerez en direction d'Asson par une belle descente rapide. Là, un dernier petit « coup de cul » vous permettra de filer vers Lestelle ou se jugera l'arrivée.

La Course : La course se déroule sur les montagnes de quatre communes (Lestelle, Asson, Arthez d'Asson, St Pé de Bigorre). Le parcours se déroule sur deux départements et deux régions différentes. Il traverse les montagnes de la vallée de l'Ouzom puis fait un détour sur les Hautes-Pyrénées. Il alterne zones forestières, estives et crêtes sauvages, sans oublier le magnifique sentier en balcon sur le cirque de St Pé de Bigorre.

La course vous permettra d'effectuer un parcours de 19 ou 32 km exclusivement sur sentiers pour un dénivelé total de 1700m. Après la première « grimpette » du Bénac



La rando individuelle ou en groupe vous offrira un itinéraire sauvage en moyenne montagne sur une distance de 15 km. Après vous être arrêté un moment à la cabane de l'Aoulhet pour un ravitaillement mérité, vous apprécierez d'évoluer, à votre allure, sur les crêtes de Male Taula vers la cabane de l'Isarce où un casse-croûte béarnais vous sera offert. Une magnifique descente en

forêt aux odeurs des premiers cèpes vous conduira ensuite jusqu'à la Carrière d'Asson. Là, l'ultime ravitaillement marquera le terme de votre randonnée. La navette vous rapatriera ensuite aux abords de la ligne d'arrivée que vous franchirez comme les autres concurrents au son de la cloche de la Corruda.

Inscrivez-vous nombreux sur le site : <http://www.lacorruda.fr>

LE COIN DE BETHARRAM

FÊTE DE SAINT MICHEL GARICOÏTS

C'est un nouveau temps fort que nous avons vécu en ce 14 Mai 2014 au Sanctuaire Notre-Dame de Bétharram où nous fêtons la clôture de l'année jubilaire qui célébrait les 150 ans de la mort de St Michel Garicoïts.

Autour de pas moins de trois évêques, Mgr Aillet, évêque de Bayonne, Mgr Lacrampe et Mgr Sarabère venus en amis, s'étaient rassemblés un grand nombre de religieux du Sacré Coeur de Jésus de Bétharram arrivés de tous les continents et une grande foule d'amis de Bétharram.

Certes il était difficile pour certains de s'installer tant le nombre de fidèles était important mais la ferveur et la communion qui unissaient chacune et chacun d'entre nous, furent plus forts et très émouvants.

Durant deux heures, la présence de St Michel et son message étaient tellement présents dans notre assemblée qu'ils ravivaient en nous le désir de communiquer le bonheur de Dieu sur nos différents chemins de vie.

Tout le monde s'est retrouvé ensuite sur le parvis pour partager le verre de l'amitié où ceux qui le désiraient ont pu échanger quelques mots avec Mgr Marc Aillet.

Après un repas fort convivial qui a permis à tous les proches des Sanctuaires et des Pères de Bétharram de se retrouver (car nous sommes parfois géographiquement éloignés), nous avons participé à une conférence suivie des Vêpres.

Une bien belle journée, très appréciée par tous.

Une bénévole



VIE PRATIQUE



CONSTRUIRE UN HÔTEL À INSECTES DANS VOTRE POTAGER

– Après la belle saison vient l'hiver et, avec lui, les premières gelées. C'est donc le moment idéal pour vous lancer dans la construction d'un hôtel à insectes pour les aider à survivre durant cette mauvaise période pour eux. Ne vous inquiétez pas, le travail n'est pas si faramineux que le nom le laisse paraître et même les bricoleurs du dimanche pourront prendre plaisir à construire ce petit abri à insectes.

Pourquoi fabriquer un hôtel à insectes ?

Depuis quelques temps, on s'est rendu compte que les insectes étaient réellement utiles au jardin et notamment au potager. Parmi les fonctions qu'on leur attribue le plus souvent, on peut bien évidemment citer :

- la pollinisation, assurée par bon nombre de papillons et autres insectes butineurs (guêpes, abeilles, certaines mouches...)
- la régulation des insectes ravageurs à l'image de la gloutonne coccinelle qui limite l'expansion des pucerons en les dévorant, ou encore les syrphes (sorte de petites mouches rayées) qui les parasiteront.

Ces deux processus vous permettront de maximiser votre production de fruits et légumes de manière tout à fait naturelle et aussi d'économiser en produits sanitaires et insecticides.

Les aider à passer l'hiver présente donc l'avantage de préserver ces populations d'insectes auxiliaires et ainsi d'en avoir à disposition dès le début du printemps.

L'emplacement

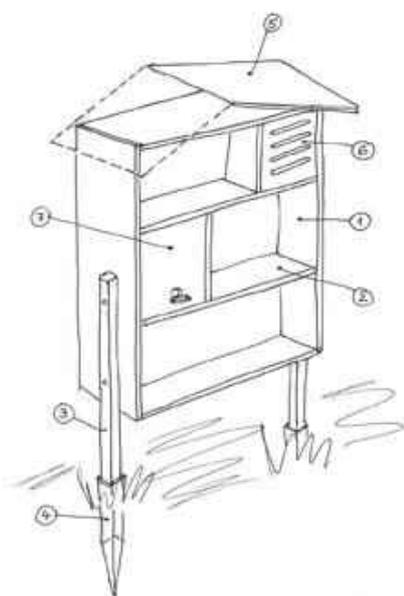
Il est intéressant de définir l'emplacement de votre futur hôtel à insectes avant la construction car cela permettra de définir la taille de celui-ci. Comme son emplacement conditionnera pour beaucoup son efficacité, voici les critères à prendre en compte.

- L'exposition. Elle devra être plein sud dans l'idéal, ce qui permettra le maintien d'une température optimale en son sein, tout au long de la mauvaise saison. Une exposition sud-est peut être envisageable également, car ainsi, l'hôtel bénéficiera des premiers rayons du soleil permettant de s'affranchir au plus tôt des gelées matinales. Ces deux expositions permettent également de contrer les vents dominants du nord et de l'ouest.
- L'humidité. Il s'agit de la limiter au maximum. Pour cela, il vous faudra trouver un endroit relativement abrité et pas trop humide.
- La situation. Afin d'être colonisé, votre hôtel devra être placé dans un endroit calme et le plus éloigné possible des sources de pollution (sonore, lumineuse, gazeuse...). De plus, pensez à l'installer à proximité de végétaux et fleurs vivaces qui permettront à vos protégés de se nourrir sans avoir à parcourir d'interminables distances.

Votre hôtel pourra ouvrir ses portes avant l'hiver, juste à temps pour accueillir pontes et larves de certains insectes. Il contribuera à enrichir au fil des ans la micro faune d'insectes auxiliaires et pollinisateurs de votre coin de paradis.

Choisissez de préférence des planches d'une essence de bois durable : mélèze, douglas ou châtaignier. Vous aurez besoin de 10,22 mètres de longueur totale de planches de 22 cm de large sur 2,3 cm d'épaisseur :

- 2 x 120 cm pour les montants verticaux (1) ,
- 4 x 100 cm pour les montants horizontaux (2) ,
- 6 x 37 cm pour les parois des deux "boîtes" (6) et (7) ,
- 2 x 80 cm pour le toit (5) , à compléter par deux petites planches de 14 cm de large et 80 cm de long, pour obtenir une largeur totale de toit de 36 cm, avec de larges débords.
- Deux pieux solides 7 x 7 x 90 cm (3) ,
- Deux douilles métalliques pour éviter le pourrissement des pieux au contact du sol (4) ,
- Six boulons à tête ronde, écrous et rondelles pour les pieux,
- Du carton bitumé pour le toit,
- Des briques creuses, des rondins, des nattes de roseaux, des tiges creuses etc.



Montage

- Vissez d'abord le cadre, c'est-à-dire les deux montants, la planche du haut et celle du bas.
- Puis l'étage intermédiaire avec sa boîte, ainsi que le suivant, également avec sa boîte.
- Boulonnez les pieux sur les deux montants. Enfoncez les douilles, mettez les pieux en place et boulonnez.
- Vissez le toit et agrafez la toile goudronnée.
- Il ne reste plus qu'à aménager les chambres de votre hôtel.

Aménagement et locataires attendus

- **Pour les chrysope** : boîte remplie de fibres d'emballage, avec quelques ouvertures en fentes.
- **Pour les bourdons** : l'autre boîte avec un trou de 10 mm de diamètre et une planchette d'envol.
- **Pour certaines abeilles et guêpes solitaires, comme la mégachile** : la natte de roseau enroulée.
- **Pour les abeilles solitaires** : des briques creuses remplies d'un mélange de glaise et de paille.
- **Pour divers hyménoptères, notamment les syrphes** : des tiges à moëlle (ronce, rosier, framboisier, sureau, buddleia).
- **Pour les insectes xylophages** : des vieux bois empilés.
- **Pour certaines abeilles et guêpes solitaires, comme les osmies** : du bois sec avec des trous.
- **Pour les forficules** : un pot de fleurs rempli de fibres de bois.

Etat Civil

Naissances :

Titouan, Antoine, Jean PANIZZON 22 Juin 2014

Mariages :

Timothée, Jean, Michel, Marie FRAGER
Emilie, Marie CAMBORDE 28 Juin 2014

Décès :

Marie-Rose Marcelle LATAPIE épouse DUBOSC 12 Janvier 2014
Bertrand BELHARTZ 24 Janvier 2014
Joseph BEDOURET 2 Février 2014
Joëlle, Marie Françoise ALLIGRI 9 Janvier 2014

Dates à retenir

JUILLET / AOUT

Tous les dimanches matins, de 11 h 30 à 12 h 30, apéritif de bienvenue sur la place Saint Jean, auquel toute la population lestelloise est conviée, avec vente de produits régionaux et animations.

AOUT

9 Août Marché de nuit, place Saint Jean
30 Août Inauguration des vestiaires avec animation par « Los compañeros »,
Bandas de Bourdette

SEPTEMBRE

7 Septembre Randonnée organisée par Bastides 64 Bruges /Lestelle /Montaut
20 septembre Journée du Patrimoine
21 septembre La Corruda
28 septembre « La Poule au Pot » organisée par l'Etoile Joyeuse –

NOVEMBRE

22 novembre Marché de Noël

DECEMBRE

21 décembre Arbre de Noël des enfants

JANVIER 2015

12 au 14 janvier Accueil des nouveaux arrivants lestellois et 3^{ème} édition de l'exposition
Lestelle Créations
25 janvier Concert du Nouvel An

NUMEROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public

du lundi au vendredi de **14 h 00 à 17 h 30.**

 05.59.61.93.59

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

Le Maire : M. Jean-Marie BERCHON  06.85.05.53.19

1^{er} adjoint : M. Alain GRACIAA  06.87.92.09.82

2^{ème} adjoint M. Jean SÉPÉ  06.34.76.29.85

3^{ème} adjoint : M. Jean-Marc LADESBIE  06.31.63.89.94

4^{ème} adjoint : Mme Muriel BONNEFON  06.73.45.87.55

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF
7 jours sur 7, 24 h / 24

 09 72 67 50 64

Cérémonie du 8 mai 2014



Course cycliste 22 juin 2014

